

Contrat de cession avec la Compagnie Idiomécanic Théâtre Festival Républicain

Décision N° 2022 - 271

LE MAIRE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal N°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au Maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux articles L 2122-22 et L 2123 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité d'organiser la 7ème édition du Festival Républicain et de proposer une programmation variée et éclectique autour de la thématique de l'émancipation dans toute sa diversité,

CONSIDERANT les propositions de Madame Virginie Galtier, agissant pour le compte de la Compagnie Idiomécanic Théâtre en qualité de présidente, de programmer le 9 novembre 2023 à 20h00 une représentation du spectacle Bananas (and kings), pour un montant net à payer de 7064,07 € comprenant la cession du spectacle ainsi que les défraiements repas et transport,

DECIDE,

DE SIGNER le contrat de cession avec la Compagnie Idiomécanic Théâtre.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal, à sa plus prochaine séance, de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Le 5 octobre 2022,

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

